

**PERIMETRE OPERATIONNEL DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL PRESIDENT MODIBO KEITA – SENOU**

2

~~2018~~

20

1. PERIMETRE OPERATIONNEL – ACA

Le présent document définit le périmètre opérationnel de l'Aéroport International Président Modibo KEITA-Sénou (AIPMK-S) dans le cadre du programme Airport Carbon Accreditation (ACA) de Airports Council International.

Il identifie et délimite l'ensemble des activités, installations et sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités aéroportuaires.

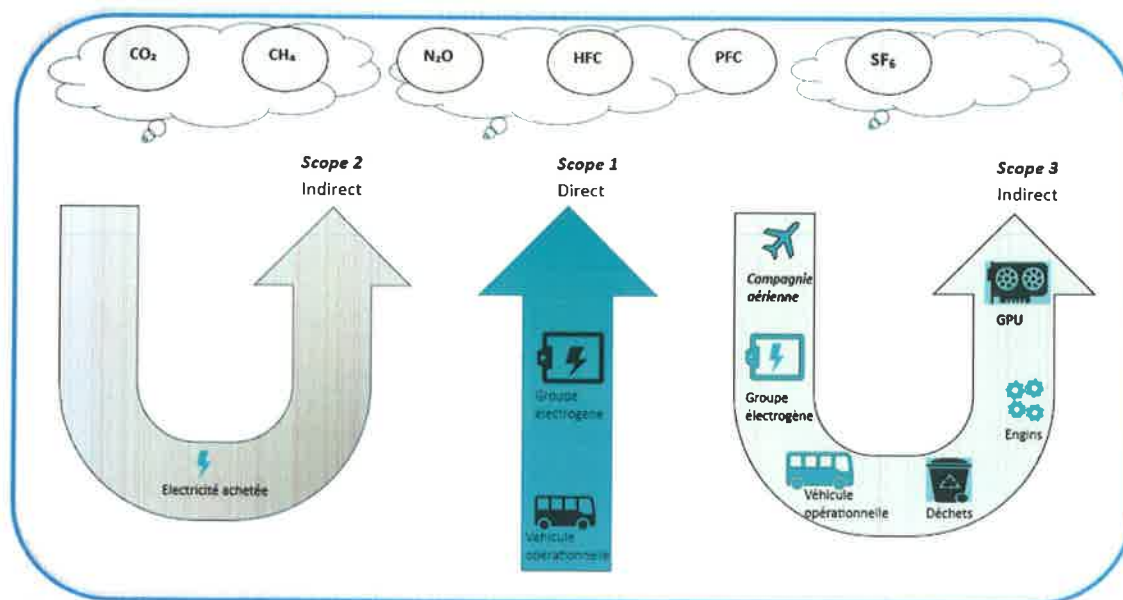
1.1. Activités et installations incluses dans le périmètre

Le périmètre opérationnel de l'AIPMK-S couvre l'ensemble des infrastructures et activités suivantes :

ACTIVITES ET INSTALLATIONS	ÉLEMENTS INCLUS
Infrastructures aéroportuaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Aérobares passagers▪ Aérobare fret▪ Aviation générale▪ Tour de contrôle▪ Aires de mouvements des avions▪ Parkings automobiles▪ Parkings avions
Bâtiments et installations techniques	<ul style="list-style-type: none">▪ Bâtiment PPA et CDOU▪ Bâtiment technique d'entretien▪ Bloc technique▪ Unité SSLI (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie)▪ Groupes électrogènes des aérobares▪ Installations de Mali Catering
Équipements et moyens opérationnels	<ul style="list-style-type: none">▪ Véhicules opérationnels ADM▪ Véhicules SSLI▪ Engins d'assistance en escale▪ Véhicules d'avitaillement du Pool Pétrolier
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none">▪ Boutiques Duty free shop▪ Services de restauration

1.2. Périmètre opérationnel des émissions

Le périmètre est structuré selon les trois scopes d'émissions définis par le GHG Protocol.



Périmètre opérationnel de l'Aéroport

1.2.1. Scope 1 – Émissions directes

Les émissions de Scope 1 correspondent aux émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par **Aéroports du Mali (ADM)**.

Sources incluses :

- Combustion de carburant par les groupes électrogènes :

L'Aéroport International Président Modibo KEITA –Sénou (AIPMK-S) possède au total neuf (09) groupes secours fonctionnant au gasoil (diesel) qui sont utilisés en cas de coupure d'électricité.

CARACTERISTIQUES DES GROUPES ELECTROGENES DE L'AIPMK-S :

Groupes	Deux (02) Groupes électrogènes Terminal 1 (G1,G2)	Quatre (04) Groupes électrogènes Terminal 2 (G1,G2,G3,G4)	Deux (02) Groupes Electrogène Pavillon présidentielle (G1 , G2)	Un (01) Groupe électrogène pour le fonctionnement de l'autoclave
Localisation	SENOU Terminal 1	SENOU Terminal 2	PAVILLON PRESIDENTIEL	SENOU T2
Puissance nominale (KVA)	625	1800	320	-
Année de mise en Service	2017	2020	2017	2017
Marque groupes	CUMMIN	SDMO	CATERPILLAR	-
Type de carburant	DIESEL	DIESEL	DIESEL	Diesel
Consommation estimée	120l	260% PAR heure à 75% de charge	45à50litres par heure à 75% de charge	-

▪ Consommation de carburant des véhicules opérationnels ADM :

- Gasoil pour bus de relève du personnel (N°1) de marque NISSAN immatriculé BV 3726 MD ;
- Gasoil pour bus de relève du personnel (N°2) de marque NISSAN immatriculé BV 3729 MD ;
- Gasoil pour voiture (4X4) station wagon de marque NISSAN affecté à la Direction Qualité, Sécurité et Environnement ;
- Gasoil pour voiture Pick-up de marque NISSAN affecté au Service Sûreté et Facilitation ;
- Gasoil pour voiture Pick-up de marque NISSAN immatriculé BV 3730 MD affecté à l'Unité de prévention du péril animalier (PPA) ;
- Gasoil pour voiture de transport de l'or de marque TOYOTA immatriculé 7914 AAT du tarmac à l'aérogare fret ;
- Essence pour véhicule tricycle pour le transport du podium est tapis protocolaires.

▪ **Fuites des fuites frigorigènes :**

- Fréon 22 utilisé par le système de climatisation du Terminal 1 (Type d'équipement : Chiller Daikin EWAD94OT) ;
- R-134a utilisé par le système de climatisation du Terminal 2 : (type d'équipement : Chiller York YCIV1050).

▪ **Utilisation d'extincteurs en cas d'incendie :**

Bombonnes d'extincteurs de cinq (05) kg, installés au niveau des aérogares passagers, aérogare fret, les bâtiments abritant l'unité de prévention du péril animalier (PPA) et le centre directeur des opérations d'urgence (CDOU).

1.2.2. Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

Les émissions de Scope 2 concernent les émissions indirectes liées à la production de l'électricité achetée auprès de Energie Du Mali (EDM-SA) et consommée sur site.

Zones de consommations concernées :

- Aérogares passagers et fret ;
- Salons d'honneur et pavillon présidentiel ;
- Bâtiment Ex-Fruitema ;
- Parkings automobiles et zones publiques ;
- Bâtiments techniques et administratifs.

1.2.3. Scope 3 – Autres émissions indirectes (ACA Niveau 3)

Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes résultant des activités de l'aéroport, mais provenant de sources non détenues ou non contrôlées par ADM.

Sources incluses :

- Les émissions des aéronefs du cycle LTO (landing-take-off) ;
- La consommation de carburant due à l'utilisation de l'APU ;
- La consommation de carburant due à l'utilisation de GPU (**ASAM**) ;
- La consommation de carburant des groupes électrogènes pour l'éclairage des mâts du parking- avions (**Délégation ASECNA**) ;
- La consommation de carburant des générateurs fixes pour l'éclairage de la piste (**Représentation ASECNA**) ;
- La consommation de carburant liée aux exercices feux ;
- La consommation de carburant des groupes électrogènes fixes des parties prenantes pour le secours de leurs bâtiments ;
- La consommation d'électricité des parties prenantes et de leurs sous-traitants équipés de leurs propres compteurs d'électricité ;

- La consommation de carburant des véhicules et engins des parties prenantes et de leurs sous-traitants ;
- Les émissions dues aux déplacements professionnels du personnel (prestataires externes) ;
- Les émissions dues déplacements domicile–travail du personnel de l'aéroport et des entreprises implantées ;
- La consommation de carburant dues à l'accès des passagers et visiteurs à l'aéroport ;
- Les émissions dues au traitement des déchets solides (déchets ménagers, déchets internationaux, déchets commerciaux) ;
- Les émissions dues au traitement des eaux usées ;
- La consommation d'énergie des commerces et services de restauration ;
- Les émissions dues aux travaux de construction (extension des parkings avions /taxiway parallèle).



Le Président Directeur Général

Le Colonel-Major Lassina TOGOLA

Chevalier de l'ordre national

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page.